

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra

Secrétaire de séance : VAZILLE Angéline

Madame le Maire :

- Invite le Conseil Municipal à fixer les indemnités des élus de la Commune conformément aux dispositions de l'article 92 de la loi 2019-1461 modifiant les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Précise que la Commune de L'HORME s'inscrit dans les barèmes d'indemnisation prévus pour les Communes de 3 500 à 9 999 habitants.

Considérant qu'un Conseiller Municipal délégué peut percevoir une indemnité dans les limites prévues pour celle d'un Adjoint au Maire,
Considérant que l'indemnité d'un Adjoint au Maire peut dépasser le maximum prévu à l'article L. 2123-24 du CGCT à condition que l'enveloppe maximale des indemnités allouables ne soit pas dépassée,
Considérant qu'il est nécessaire de fixer l'enveloppe maximale des indemnités allouables,
Considérant que les indemnités allouées individuellement aux élus peuvent dépendre de l'étendue de leur(s) délégation(s) respective(s),

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions et signature aux adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Arrêté n° RH 2024-114 de délégation de fonctions et de signature à M. Laurent CHAPUIS, 1er adjoint à la voirie, les réseaux et grands travaux et à la Sécurité,
- Arrêté n° RH 2024-115 de délégation de fonctions et de signature à Mme Dalila OUAKKOUCHE, 2ème adjointe aux ressources humaines et aux finances,

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Délibérations : 2024-39

Objet : Institution & vie politique : Fixation des indemnités de fonction des élus (articles L. 2123-23 et 24 CGCT)

Nomenclature Contrôle de légalité 5/6

- Arrêté n° RH 2024-116 de délégation de fonctions et de signature à M. Xavier ROSSI, 3ème adjoint, à l'écologie, l'environnement et au développement durable,
- Arrêté n° RH 2024-117 de délégation de fonctions et de signature à Mme Claire VINCENT, 4ème adjointe, aux affaires sociales,
- Arrêté n° RH 2024-118 de délégation de fonctions et de signature à M. Dominique NUNEZ, 5ème adjoint, aux associations et aux bâtiments communaux,
- Arrêté n° RH 2024-119 de délégation de fonctions et de signature à Mme Elodie MACHADO, 6ème adjointe, à la culture, à la communication et au protocole,
- Arrêté n° RH 2024-120 de délégation de fonctions et de signature à M. Raphaël PATTE, 7ème adjoint, à l'urbanisme, aux commerces et entreprises.
- Arrêté n° RH 2024-121 de délégation de fonctions et de signature à Mme Ericka CLAIN, 8ème adjointe à l'enfance-jeunesse,
- Arrêté n° RH 2024-122 de délégation de fonctions et de signature à M. Philippe BERNOU, conseiller délégué aux marchés (forains) et commerces ambulants,
- Arrêté n° RH 2024-123 de délégation de fonctions et de signature à Mme Camille NOTO CAMPANELLA, conseillère déléguée aux festivités,
- Arrêté n° RH 2024-124 de délégation de fonctions et de signature à M. Gaëtan MILLET, conseiller délégué au centre technique municipal et au cadre de vie,
- Arrêté n° RH 2024-125 de délégation de fonctions et de signature à Mme Sabrina BENMOSLY, conseillère déléguée à l'insertion, au handicap et au lien intergénérationnel

☞ **L'assemblée délibérante décide à la majorité : (6 abstentions : Mme CHARVIEUX, Mme GRATESSOLE, M. DELEZAY, Mme COFFRE, M. MARION et M. HOSNI qui avait donné procuration à Mme CHARVIEUX) de :**

- **Fixer** l'enveloppe mensuelle globale des indemnités allouables aux élus à 9 495,30 € (enveloppe pouvant évoluer en fonction de la valeur du point et donc de la valeur de l'IM 835) ;

- **Prendre acte** des délégations de fonctions et signature attribuées par Madame le Maire à chacun des huit adjoints et quatre conseillers municipaux délégués susvisés ;

- **Fixer** les indemnités allouées à partir du 15/06/2024 comme suit :

Tableau Récapitulatif des Indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal de L'HORME annexé à la DCM 2024-39

Fonction	NOM	Indice brut terminal (IB=1027) depuis le 01/07/2022 (indicatif IM= 835)	Pourcentage fixé par DCM 2024-39)	Indemnité brute mensuelle	TOTAL Indemnités brutes mensuelles allouées	TOTAL enveloppe maximale brute mensuelle
Maire	Audrey BERTHEAS	4 110,52 €	54%	2 219,68 €	9 454,20 €	9 495,30 €
1 ^{er} Adjoint	Laurent CHAPUIS		21,0%	863,21 €		
2 ^{ème} Adjoint	Daïla OUAKKOUCHE		21,0%	863,21 €		
3 ^{ème} Adjoint	Xavier ROSSI		17,0%	698,79 €		
4 ^{ème} Adjoint	Claire VINCENT		17,0%	698,79 €		
5 ^{ème} Adjoint	Dominique NUNEZ		17,0%	698,79 €		
6 ^{ème} Adjoint	MACHADO Elodie		17,0%	698,79 €		
7 ^{ème} Adjoint	Raphaël PATTE		17,0%	698,79 €		
8 ^{ème} Adjoint	Enicka CLAIN		17,0%	698,79 €		
Conseiller délégué	Philippe BERNOU		8,0%	328,84 €		
Conseiller	Françoise BECH					
Conseiller	Pascale FRANCOIS					
Conseiller	Didier BERNAUD					
Conseiller	Sophie EYRIGNOUX					
Conseiller délégué	Gaëtan MILLET		8,0%	328,84 €		
Conseiller délégué	Sabrina BENMOSLY		8,0%	328,84 €		
Conseiller	Pierre VINCENT					
Conseiller	Anthony CLAVEL					
Conseiller	Luca HILTGUN					
Conseiller délégué	Camille NOTO CAMPANELLA		8,0%	328,84 €		
Conseiller	Angéline VAZILLE					
Conseiller	Arnrick COFFRE					
Conseiller	Mohammed HOSNI					
Conseiller	Olivier DELEZAY					
Conseiller	Sandra CHARVIEUX					
Conseiller	Celyne GRATESSOLE					
Conseiller	Romain MARION					

- Préciser que ces indemnités seront versées mensuellement, correspondent à des délégations de fonctions réellement exercées, et que l'exercice effectif de ces fonctions a débuté le 15 juin 2024, lendemain du jour d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des Adjoints.

L'HORME, le 10/07/2024

Mme Le Maire,

BERTHEAS Audrey




La secrétaire de séance,

VAZILLE Angéline



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240710-2024-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024
Publication : 10/07/2024